Commune de Chamoson | 02

zone à bâtir : Chamoson, Châtelard, Neimié

affectation de zones

		degré de sensibilité au bruit
zone centre village	CV	III
zone extension village	EV	II
zone forte densité	R4	II
zone moyenne densité	R3	II
zone faible densité	R2	II
zone chalets	CH	II
A zone de constructions et d'installations publiques	ZCIP A	II
B zone de constructions et d'installations publiques	ZCIP B	III
zone à bâtir à aménager		
zone de dépot de matériaux		

zone archéologique
zone à risque archéologique
aire forestière
zone de danger A
zone de danger B

Approuvé par le Conseil Communal le 16 mai 2000 — le président : — le secrétaire :

Approuvé par l'Assemblée primaire le 18 juin 2000

Homologué par le Conseil d'Etat le: Homologué par le Conseil d'Etat en séance du 19 DEC. 2001

Droit de sceau: Fr. 200.-

L'attesté:

Le chancelier d'Etat:

1 : 2000

nord